

Ville de Villeneuve d'Ascq

Décision



Objet : Fourniture et pose de bacs potagers sur l'espace public - Attribution du marché

N° : VA_DEC2021_187
Service : Marchés Publics

Nous, Gérard CAUDRON, Maire de Villeneuve d'Ascq, agissant en cette qualité,

Vu la délibération VA_DEL2020_61 du 5 juillet 2020 donnant délégation dans le cadre de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales et fixant le seuil de délégation à 214 000 € HT pour les marchés de fournitures et services et à 1 000 000 € HT pour les marchés de travaux,

Vu les articles R.2123-1 et L.2113-13 du Code de la Commande Publique

décidons

De conclure le marché réservé « Fourniture et pose de bacs potagers sur l'espace public » avec la société ARI (Association Roubaissienne d'Insertion) domiciliée à ROUBAIX (59100), pour un montant de 32 105,00 € HT/an – Soit 32 105,00 € TTC/an.

L'accord-cadre est encadré par :

- Un montant minimum : 20 000.00 € HT/an
- Un montant maximum : 40 000.00 € HT/an

La durée de l'accord-cadre est de 12 mois à compter de la date de notification (prévue au 21 mai 2021). L'accord-cadre est renouvelable 1 fois pour une période de 12 mois.
Soit une durée maximale de 24 mois.

Imputation budgétaire : 11970

Politique publique (domaine-action-activité) : 03.3.1 Action développement durable

Fait à Villeneuve d'Ascq
le jeudi 20 mai 2021

Le Maire,
Gérard CAUDRON

ID télétransmission : 059-215900930018-20210101-179901-AU-1-1
Date AR Préfecture : jeudi 27 mai 2021

N° : VA_DEC2021_187
(PROJET : VA_PROJDEC_9046)

